

<b>Zeitschrift:</b>	Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
<b>Herausgeber:</b>	Association pour la défense des intérêts du Jura
<b>Band:</b>	19 (1948)
<b>Heft:</b>	10
<b>Artikel:</b>	Les causes du paupérisme dans le Jura bernois et leurs remèdes
<b>Autor:</b>	Fell-Doriot, J.
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-825442">https://doi.org/10.5169/seals-825442</a>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 10.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# LES INTÉRÊTS DU JURA

Bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura  
CHAMBRE D'ÉCONOMIE ET D'UTILITÉ PUBLIQUE DU JURA BERNOIS

XIX<sup>e</sup> ANNÉE

N<sup>o</sup> 10

OCTOBRE 1948

## SOMMAIRE :

*Les causes du paupérisme dans le Jura bernois et leurs remèdes*

## *Les causes du paupérisme dans le Jura bernois et leurs remèdes*

### Deux mots sur la statistique

La statistique bernoise des causes de l'indigence, qui est l'œuvre d'un de nos conseillers d'Etat jurassiens, M. G. Moeckli, directeur de l'Assistance publique, est en vigueur dans le canton depuis 1945. Elle a servi de base à l'élaboration de la *statistique suisse* des causes du paupérisme, adoptée par les directeurs cantonaux de l'assistance publique et qui devait être appliquée pour la première fois en 1947.

Si l'on sait que la Suisse a dépensé en 1944, dans une période que l'on peut qualifier de prospère, 77 millions pour l'assistance et que le nombre des cas de personnes secourues s'élève à 157.950 environ, on comprendra que le paupérisme pose à l'heure actuelle un grave problème social dont le citoyen ne saurait plus longtemps se désintéresser.

La statistique \*) en fournissant des données précises dans un domaine hier encore livré à l'empirisme, sera un instrument de travail indispensable pour les directions de l'assistance des cantons. Mais aussi, elle renseignera le public sur les grandes causes du paupérisme moderne qu'il ignore le plus souvent. Elle contribuera à rectifier certaines erreurs que l'on commet dans les milieux mêmes qui s'occupent d'œuvres sociales, en attribuant à certaines causes une importance qu'elles n'ont pas et en minimisant d'autres.

La statistique des causes du paupérisme dans le Jura nous montre notre petit pays sous un aspect moins gai, moins riant qu'il ne nous apparaît d'habitude. Mais, en nous faisant toucher

\*) Pour plus de renseignements consulter : La statistique au service des œuvres sociales et les causes du paupérisme dans le Jura par J. Fell-Doriot. — Édité par la Direction de l'assistance publique du canton de Berne.

du doigt les maux dont souffre le Jura, peut-être contribuera-t-elle dans une certaine mesure, à l'étude de la « question jurassienne ». Elle orientera tous ceux que l'avenir et la prospérité de notre petite patrie ne sauraient laisser indifférents.

## 1. Les causes du paupérisme dans le Jura: Généralités

Avant d'aborder l'étude du paupérisme dans le Jura, il n'est peut-être pas inutile de donner quelques renseignements sur le régime de l'assistance dans le canton de Berne.

Il convient de faire une distinction entre *l'assistance intérieure* et *l'assistance extérieure* de l'Etat.

L'assistance intérieure englobe les assistés du canton. Il s'agit aussi bien des Bernois que des ressortissants des autres cantons et des étrangers établis et secourus chez nous.

Ainsi la statistique du Jura comprend les *assistés habitant le Jura* et ceux qui, selon le principe de l'assistance au lieu du dernier domicile, sont à la charge d'une commune jurassienne. Elle reflète donc bien l'image réelle de l'assistance dans notre petit pays et les dépenses qui incombent au Jura. (L'Etat prend une partie de ces dépenses à sa charge, soit le 40 % dans les cas d'assistance temporaire et le 60 % dans les cas d'assistance permanente.)

Depuis qu'elle est en vigueur, la statistique des causes de l'indigence accuse dans le Jura les chiffres suivants :

	Cas	Dépenses
1943	3171	Fr. 1.595.209,94
1944	3284	1.626.534,16
1945	3092	1.680.622,75
1946	2886	1.659.067,04

  

	1943	1944	1945	1946
Défaut de soutien	331	377	352	324
Infirmités de l'âge	855	825	772	741
Maladies mentales	308	310	303	282
Faiblesse d'esprit	101	110	125	114
Tuberculose	177	175	201	147
Autres maladies	565	603	646	428
Alcoolisme	66	67	68	72
Déficiences morales	105	91	80	96
Incapacité de la ménagère	50	44	45	56
Causes économico-sociales	619	684	500	646
	3171	3284	3092	2886

Comme on peut s'en rendre compte, le nombre des cas d'assistance a sensiblement diminué en 1945 et 1946. C'est surtout le recul des *infirmités de l'âge* et des *causes économico-sociales* qui, de 1944 à 1945, ont imprimé une baisse à la statistique.

De 1945 à 1946, on note une nouvelle régression des *infirmités de l'âge* qui de 772 cas tombent à 741. La statistique enregistre ainsi les effets bienfaisants qu'a eus l'aide fédérale intermédiaire aux vieillards, veuves et orphelins. L'amélioration de la statistique est due d'autre part à une forte diminution des cas de maladie qui ont passé de 646 à 428 et des cas de tuberculose, qui pendant la même période, sont tombés de 201 à 147. Quant aux causes économico-sociales, elles se sont hélas de nouveau élevées de 500 à 646 cas.

En dépit de la diminution des cas, les dépenses d'assistance ont augmenté et se sont à peu près maintenues. C'est là une des conséquences du renchérissement de la vie, de l'augmentation du coût des pensions dans les établissements hospitalisant des assistés, comme aussi des prestations plus élevées versées aux personnes secourues.

Pour l'année 1946, la statistique du Jura se présente ainsi :

	Cas	Dépenses
Défaut de soutien	324	Fr. 179.616,95
Infirmités de l'âge	741	445.848,47
Maladies mentales	282	283.535,36
Faiblesse d'esprit	114	82.891,44
Tuberculose	147	108.579,57
Autres maladies	428	233.130,42
Alcoolisme	72	53.705,95
Déficiences morales	96	52.686,53
Incapacité de la ménagère	36	17.880,63
Causes économico-sociales	646	221.391,92

Si nous classons les causes par ordre d'importance des cas, nous obtenons pour 1946, le tableau suivant :

1. Infirmités de l'âge	741
2. Causes économico-sociales	646
3. Autres maladies	428
4. Défaut de soutien	324
5. Maladies mentales	282
6. Tuberculose	147
7. Faiblesse d'esprit	114
8. Déficiences morales	96
9. Alcoolisme	72
10. Incapacité de la ménagère	36

Ce classement diffère peu de celui des années précédentes. Tour à tour, la maladie et les causes économico-sociales se disputent le 2<sup>e</sup> rang. Ainsi est-il possible de distinguer, selon le nombre de cas, trois grandes causes de paupérisme moderne : les *infirmités de l'âge*, la *maladie*, les *causes économico-sociales*.

Si nous classons les causes par ordre d'importance des dépenses nous avons :

	Dépenses
1. Infirmité de l'âge	Fr. 445.848,47
2. Maladies mentales	283.535,36

	Dépenses
3. Autres maladies	233.150,42
4. Causes économico-sociales	221.591,92
5. Défaut de soutien	179.616,95
6. Tuberculose	108.579,57
7. Faiblesse d'esprit	82.891,44
8. Déficiences morales	52.686,35
9. Alcoolisme	33.705,95
10. Incapacité de la ménagère	17.880,63

Dans l'ordre des dépenses, la maladie mentale, qui constitue une lourde charge pour l'assistance parce qu'elle est soignée dans des établissements, occupe toujours le deuxième rang. Les trois autres causes, comme dans le classement par cas, restent en tête de la statistique, mais l'on peut constater qu'un cas de maladie coûte actuellement plus cher qu'une cause économico-sociale.

Les 2886 cas d'assistance enregistrés en 1946 représentent 4758 personnes, car un cas peut comprendre une personne seule ou une famille.

Il y a, la même année, 121 enfants et 873 adultes assistés hospitalisés dans des établissements, tandis que 84 enfants sont placés chez des particuliers et 1808 personnes et familles secourues à domicile.

## 2. Les causes biologiques de l'indigence

Les causes biologiques de l'indigence ont été réparties sous deux rubriques : le défaut de soutien et les infirmités de l'âge.

On classe sous la première les veuves, les orphelins, les enfants abandonnés ou illégitimes, tous ceux que les circonstances ont privé de l'appui du chef de famille. La seconde comprend des personnes qui, en raison des défaillances dues à l'âge, ne peuvent plus subvenir à leur entretien.

Le défaut de soutien, avec 324 cas et 179.616,95 fr. de frais d'assistance, se classe au 4<sup>e</sup> rang des cas et au 5<sup>e</sup> rang des dépenses. C'est une cause d'indigence d'importance moyenne et plutôt stable.

Au cours de notre enquête à travers le Jura, le cas des veuves nous a tout particulièrement frappé. A l'âge où elle perd son mari, une femme n'a souvent plus de métier. Pour subvenir à son entretien ou à celui des siens, elle se voit contrainte d'accepter n'importe quels travaux pénibles et souvent mal rétribués. De plus, une veuve, à de rares exceptions près, arrive difficilement à maintenir le niveau social qu'elle a connu alors que son mari vivait encore. Elle en souffre et ce sentiment, qui vient s'ajouter à une usure physique trop grande, finit par miner sa santé et ses forces morales.

L'assurance-vieillesse et survivants a apporté un premier correctif à cette situation. Mais il reste dans ce domaine beaucoup à faire encore.

Parmi les enfants placés dans des établissements et chez des particuliers et qui sont à la charge de l'assistance publique, se

trouvent aujourd’hui plus de petits abandonnés que d’orphelins proprement dits. C’est là un des effets de la crise morale que subit la famille à notre époque. Dans bien des cas, et surtout dans les milieux modestes, le divorce entraîne des conséquences financières graves. L’homme, la femme entendent refaire leur vie. Comme il est difficile d’entretenir deux ou trois foyers, c’est l’assistance qui est chargée de jouer le rôle de parents nourriciers pour ceux que l’on abandonne.

Les infirmités de l’âge, en 1946, comptent encore 741 cas. On leur consacre 445.848,47 fr., soit le quart des frais d’assistance de tout le Jura. L’aide intermédiaire aux vieillards, veuves et orphelins a fait diminuer les cas dans une proportion appréciable puisque de 1945 à 1946, ils ont baissé de 112. Mais les infirmités de l’âge n’en restent pas moins la cause principale de l’indigence.

Pour juger de leur évolution, il convient d’attendre quelques années, afin de laisser au régime de l’assurance-vieillesse le temps de déployer ses effets. Les rentes payées seront-elles assez élevées pour résorber tous les cas d’assistance pour infirmités de l’âge ? L’avenir le dira. L’ampleur des chiffres enregistrés jusqu’en 1946, démontre, pour ceux qui en douteraient encore, combien l’introduction de l’assurance-vieillesse était urgente.

Dans le Jura, les cas d’infirmités de l’âge sont surtout répartis dans les campagnes. Sur le registre de l’assistance d’un petit village rural, on trouve 3 ou 4 cas d’indigence provenant de l’âge, un ou deux autres dus à d’autres causes. Ainsi nos districts agricoles consacrent à cette cause le pourcentage le plus élevé de leurs dépenses d’assistance : Porrentruy le 30,6 %, Delémont le 28,5 %. Mais les cas d’infirmités de l’âge sont aussi nombreux ailleurs. Et ce qui frappe, c’est qu’ils touchent les métiers, les milieux les plus divers, et souvent la classe moyenne, cette classe qui hier encore donnait à la Suisse sa stabilité.

La vieillesse, sans nul doute, est victime de l’évolution des conditions économiques. Actuellement, l’ouvrier, l’employé ne peuvent plus élever décemment leur famille, apprendre un métier à leurs enfants et faire encore des économies pour leurs vieux jours. Cela tient de la gageure. Nous avons trouvé un travailleur placé devant ce cruel dilemme : ou sacrifier l’éducation de ses enfants ou renoncer à entretenir ses vieux parents.

La famille aussi a évolué. Notre époque est individualiste. La communauté familiale à laquelle chacun apporte sa petite part et qui s’en tire tant bien que mal a disparu. Quand les jeunes se marient, ils fondent un foyer. Et ils ne gagnent pas suffisamment pour entretenir leurs vieux parents.

Enfin, dans les régions horlogères, il y a le cas tragique des vieillards de notre époque. Au cours de leur vie, ils ont connu une ou deux crises, et tout particulièrement celle de 1928. Quand le travail a repris, ils étaient, eux, trop « vieux » pour se remettre à l’établi.

### 3. Les causes pathologiques

Elles ont été classées sous quatre rubriques différentes : les maladies mentales, la faiblesse d'esprit, les autres maladies et la tuberculose.

Les maladies mentales, ainsi que nous l'avons vu, sont une cause d'indigence très onéreuse pour l'assistance. A elles seules elles coûtent 283.535,36 fr. Si on y ajoute la faiblesse d'esprit qui est une maladie mentale aussi, nous obtenons pour 1946 :

	Cas	Dépenses
Maladies mentales	282	283.535,36
Faiblesse d'esprit	114	82.891,44
	396	366.426,80

On ne saurait dire que les maladies mentales soient plus répandues dans telle région que dans telle autre. Mais la fatalité veut qu'elles s'abattent parfois sur des très petits villages dont elles grèvent lourdement le budget d'assistance. Ainsi, par exemple, la localité de M. compte quatre maladies mentales sur six assistés. Et, il est un autre village dans le Jura qui, durant un certain temps, n'a eu, sur son état des assistés, que des malades mentaux.

On a classé les faibles d'esprit dans une catégorie particulière parce que, souvent, ils sont en liberté et arrivent à gagner à peu près leur vie comme domestiques de fermes. Mais ils n'en occasionnent pas moins, dans certains cas, des dépenses élevées à l'assistance. Ainsi la commune de S. a versé la somme de 21.000 fr. pour l'un d'entre eux, secouru depuis 1925.

La liberté des faibles d'esprit présente en outre certains inconvénients. Souvent ces gens se marient et engendrent (la faiblesse d'esprit se transmet dans le 75 % des cas environ) des nouvelles générations d'êtres déficients qui doivent être secourus à leur tour.

Les maladies physiques constituent une des plus graves causes du paupérisme moderne. Elles risquent même de passer en tête de statistique si, comme on le prévoit, les infirmités de l'âge diminuent à la suite de l'introduction de l'assurance-vieillesse. Les maladies comprennent, en 1946, 428 cas et coûtent 235.150,12 fr. Si l'on y ajoute la tuberculose qui à cause de son caractère particulier a été classée sous une rubrique spéciale, on obtient :

	Cas	Dépenses
Autres maladies	428	235.150,42
Tuberculose	147	108.579,57
	575	341.509,99

Depuis 1945, les maladies ont pourtant diminué de 172 cas. Cet important recul est très certainement dû à la fin des restrictions alimentaires comme aussi aux hautes conjonctures qui permettent aux travailleurs de mieux se nourrir. Malgré cela, les maladies physiques occupent encore, avec la tuberculose, le troisième rang des dépenses. Cette cause d'indigence qui pèse si lour-

tement sur le budget de l'assistance publique jusqu'à présent nous échappait. Et c'est un des mérites de la statistique de nous l'avoir révélée.

Les cas de maladie ne sont pas uniformément répartis dans le Jura. Les dépenses accusent d'un district à l'autre des différences sensibles. Ce sont les Franches-Montagnes qui, avec 30,74 % en 1945 et 25,3 % en 1946, enregistrent le plus gros pourcentage de dépenses pour la maladie. Il ne faudrait pas en tirer des conclusions hâtives quant à l'état de santé des habitants. Dans les districts à faible densité de population, il suffit parfois d'une épidémie pour faire faire à la statistique une poussée de température. Il se peut également que l'on assiste plus pour la maladie dans telle région que dans telle autre.

Il est intéressant aussi de comparer les districts de Porrentruy et de Laufon. Le premier consacre à la maladie le 12,3 % de ses dépenses, le second, le 9,6 %. Ce sont les chiffres les plus bas enregistrés dans le Jura. Or, on se soigne certainement beaucoup dans le Laufonnais où l'assurance-maladie est très répandue et beaucoup moins dans les campagnes d'Ajoie, ce qui provoque des résultats statistiques presque identiques.

Dans tous les districts la lutte contre la tuberculose est menée avec diligence. Et les chiffres de la statistique sont plutôt des minima que des maxima.

Quant aux maladies en général on se soigne mieux dans les grandes localités où les services médicaux, les hôpitaux, les pharmacies sont plus centralisés que dans les campagnes. Et l'assistance pour la maladie y est mise davantage à contribution.

Dans les campagnes, on ne recourt à l'aide du médecin que dans les cas extrêmes. Et encore ! On nous citait l'exemple de cet agriculteur, atteint d'une infection à la jambe qui, malgré les réitérées adjurations de son entourage, refusait obstinément d'aller voir le médecin. Mais aussi, qu'on imagine le coût d'une maladie dans un village éloigné des voies ferroviaires ! Faire appeler le médecin qui habite à plusieurs kilomètres de distance, lui demander de suivre régulièrement un cas, pose, à une famille aux revenus modestes, un problème insoluble.

Renoncer aux soins médicaux n'est pas une solution sociale ; du point de vue de l'assistance, ce n'est pas non plus une économie. L'être immobilisé par la maladie durant de longs mois ou dont l'état de santé est définitivement compromis, finira par tomber à la charge de l'assistance quand même et, souvent, il entraînera avec lui toute sa famille.

Que la maladie soit une des causes d'indigence les plus importantes de notre époque, cela s'explique. Les découvertes scientifiques, en effet, ont développé la thérapeutique. La médecine a fait de grands progrès. Aujourd'hui, on se soigne plus et mieux qu'autrefois. Or, l'homme moderne, au risque de déséquilibrer complètement son budget, ne peut plus assurer à lui seul, les lourdes charges qu'occasionne la maladie. Qu'il s'agisse d'une intervention chirurgicale, d'un traitement de longue haleine, et ses finan-

ces sont durement compromises. Sur les registres de l'assistance, nous avons trouvé nombre de jeunes ménages qui, lors de la première maladie, ont dû être secourus.

#### 4. Les causes psychologiques

On groupe sous cette expression les causes d'indigence que constituent l'alcoolisme, les déficiences morales et l'incapacité de la ménagère.

L'alcoolisme est généralement considéré, dans l'opinion publique, comme une cause de paupérisme grave. On s'est étonné dans différents milieux que les chiffres enregistrés par la statistique soient si faibles. L'alcoolisme, en effet, n'occupe en 1946, avec 72 cas et 33.705,95 fr. que le 9<sup>e</sup> rang des cas et des dépenses.

Après avoir examiné en détail l'état des assistés de nombreuses communes, force nous fut de nous rendre à l'évidence et de constater qu'en effet, les cas d'assistance pour alcoolisme sont plutôt rares. A peine apparaissent-ils un peu plus nombreux dans le nord que dans le sud.

Loin de s'étonner de ces chiffres, on devrait plutôt se réjouir que la prophylaxie anti-alcoolique ait eu des résultats aussi heureux.

En effet, depuis nombre d'années, les milieux anti-alcooliques, médicaux, officiels, tous ceux qui se rendent compte des dangers de l'alcool, mènent une lutte méthodique et intelligente contre ce fléau. Précisément, ils ont utilisé dans ce domaine les chiffres et la statistique pour étayer leur argumentation. Notre nouveau régime de l'alcool en restreignant la distillation et en favorisant l'utilisation des fruits naturels, l'éducation de la jeunesse, orientée vers le sport, et prévenue contre les méfaits de l'alcool, sont d'autre part, autant de facteurs qui ont exercé leur influence sur la diminution de la consommation de l'alcool.

Il y a quelque 50 ans, la statistique n'aurait certainement pas enregistré des résultats aussi satisfaisants. Nous n'en citerons pour preuve que ce village jurassien de 100 habitants où se consommaient 200 litres de « goutte » par mois, dans chacune des deux auberges du village. Le 50 % des habitants étaient des alcooliques. Aujourd'hui, il n'y a plus, dans cette localité, qu'une famille de buveurs qui représente le 4 % de la population.

Il ne faut pas oublier non plus que tous les alcooliques ne se recrutent pas parmi les assistés, mais qu'on les rencontre dans tous les milieux de la population.

Par déficiences morales, on entend les causes d'indigence qui résultent d'un défaut de caractère, de l'inconduite, de la légèreté, de l'oisiveté, etc. On classe sous cette rubrique ceux qu'on appelle des « dynasties de pauvres », tous ces gens qui tiennent dans la vie sans y tenir, qui ont des défauts assez graves pour ne pas réussir à se suffire à eux-mêmes et pas assez pour que la société intervienne. S'ils ne sont pas nombreux — 96 cas occasionnant 52.686,55 fr. de dépenses — ces assistés là sont parfois très oné-

reux pour une commune. Nous citerons cette famille qui, depuis 1933, a coûté à une commune, de père en fils, la coquette somme de 54.646,45 fr. !

Quant à *l'incapacité de la ménagère*, nous n'avons jamais relevé de cas, au cours de notre enquête, qui ne s'accompagne d'une autre cause, gain insuffisant, maladie, déficiences morales. Dans la statistique suisse *l'incapacité de la ménagère*, vu son faible pourcentage, a été supprimée. Quant aux deux autres rubriques, l'alcoolisme et les déficiences morales, elles ont été, pour les mêmes raisons, fondues en une seule.

### 5. Les causes économico-sociales

Les 9 causes de la statistique que nous venons de passer en revue dépendaient en quelque sorte de l'individu même.

Les causes économico-sociales, elles, sont indépendantes de l'homme. On classe sous cette rubrique les personnes qui sont assistées parce qu'elles sont au chômage ou parce qu'elles touchent un gain insuffisant.

Ces causes sont très intéressantes à étudier. Elles nous révèlent en quelque sorte la physionomie économique d'une région, la vie de ses industries avec leurs avantages... mais aussi leurs faiblesses. Ainsi, dans presque chaque région, les causes économico-sociales ont une origine particulière. Les connaître, ce sera tenir compte des caractères de notre économie jurassienne. Ce sera s'efforcer aussi de prendre les mesures qui permettront de remédier au mal.

Depuis que la statistique des causes de l'indigence est en vigueur, les causes économico-sociales ont évolué ainsi :

	Cas	Dépenses
1945	619	Fr. 199.897,61
1944	684	192.269,82
1945	500	186.082,40
1946	646	221.591,92

Comme on peut s'en rendre compte, les chiffres n'ont cessé d'être élevés. Les causes économico-sociales occupent, en 1946, le deuxième rang par le nombre de cas et les dépenses ont encore augmenté par rapport aux années précédentes.

Ces résultats ne manquent pas d'être inquiétants. Car ils ont été enregistrés en pleine période de prospérité. Jamais dans les usines, le degré d'occupation n'a été si élevé. L'horlogerie et les branches annexes, d'un bout à l'autre du Jura, travaillent à plein rendement. Il en va de même dans les industries mécaniques et les autres branches. Si malgré cela, les causes économico-sociales sont encore si nombreuses, il est facile de s'imaginer l'importance qu'elles revêtent en période de crise.

Ces causes, à l'heure actuelle, d'où proviennent-elles ? Pour s'en faire une idée exacte, il est indispensable de passer en revue les différentes régions du Jura.

Dans les centres industriels, il n'y a plus actuellement d'assistés pour cause de chômage. Ceux qui doivent être secourus ne sont pas des ouvriers qualifiés, mais des manœuvres, spécialisés

ou non, qui malgré la hausse des salaires, ne gagnent pas assez pour entretenir leurs familles. Dans telle localité industrielle, nous n'avons plus trouvé que 6 ouvriers assistés pour gain insuffisant. De même ailleurs.

Actuellement, le standing de vie est plus élevé dans les régions exclusivement horlogères que dans les autres. Mais si l'industrie de la montre donne au Jura son aisance et son confort, on sait aussi qu'elle est plus vulnérable. Ainsi le district de Courtelary qui jouit en ce moment d'une situation excellente, se voit, en période de crise, très mal partagé, car il ne possède pas d'industrie compensatrice et les caisses d'assistance des communes sont alors durement mises à contribution.

Le district de Moutier est plus stable, parce qu'il possède l'industrie des machines. Si les villages du haut de la vallée de Tavannes connaissent les fluctuations des localités horlogères, à Moutier même, le nombre des assistés n'a guère varié depuis 1932.

Delémont, district semi-agricole est, du point de vue de l'assistance plus stable encore. Les dépenses pour les causes économico-sociales accusent le pourcentage le plus faible du Jura. Elles comportent le 5,7 % des dépenses d'assistance du district en 1945 et le 8,4 % en 1946.

Il ne faudrait toutefois tirer de la stabilité des causes économico-sociales aucune conclusion hâtive ou erronée. Cette stabilité signifie que, dans certaines régions, l'occupation est plus régulière, moins sujette aux fluctuations. Mais, cela ne veut pas dire que, dans ces mêmes régions, les dépenses de l'assistance publique soient moins élevées. Si les gains sont petits, s'ils permettent à peine d'assurer le minimum vital, les autres causes de paupérisme, telles que la maladie, les infirmités de l'âge, le défaut de soutien y seront plus nombreuses.

Dans le district de Porrentruy, il faut distinguer entre la ville et la campagne ou l'apport des campagnes.

A Porrentruy même, la situation, est prospère comme ailleurs et nous n'avons trouvé aucun cas d'assistance émanant de fabriques ou d'usines. Pourtant, sur l'état des assistés, les cas de causes économico-sociales sont nombreux. Ainsi que nous avons pu nous en rendre compte, ils proviennent en majeure partie de ce qu'on pourrait appeler des « sans métier professionnels ». Ils existent dans d'autres parties du Jura. Mais ils sont particulièrement nombreux en Ajoie.

Les petits villages qui ne sont pas touchés par la ligne de chemin de fer vivent dans l'isolement. Dans ces localités, la formation professionnelle des jeunes gens pose un problème difficile. Pour apprendre un métier, les jeunes devraient pouvoir se rendre dans les centres, y prendre leurs repas de midi, rentrer le soir. Or, les communications sont mauvaises, le prix des transports trop élevé. Pour devenir simple mécanicien, horloger, menuisier, c'est une petite fortune qu'il faudrait dépenser. Des jeunes gens très intelligents restent de ce fait sans métier, l'apprenti « logé et nourri » chez son patron ayant à peu près disparu.

Les « sans-métier » s'engagent en été dans l'agriculture. Ils sont maçons, ils travaillent à la réfection des chemins et des routes, à l'exploitation du bois. Douze métiers, treize misères, dit le proverbe. Ces gens sont à la merci d'un rien. Une famille nombreuse, un revers de fortune, la maladie, une anicroche, un défaut de caractère, le déclin des forces et c'est l'assistance. Ces gens-là se rendent volontiers au chef-lieu du district, où les œuvres de charité sont plus nombreuses.

Il convient aussi de s'arrêter à ces régions de notre Jura qui nous apparaissent tout particulièrement désavantagées par rapport aux autres. Ce sont certaines régions de la Haute-Ajoie, les Franches-Montagnes, le Plateau de Diesse, le Val Terbi, les villages de Lajoux, Les Genevez, Undervelier pour ne citer que celles-là. Les industries se sont peu à peu groupées autour de quelques centres. Et la disparition du travail à domicile et des petits ateliers leur a porté un coup sensible.

A l'heure actuelle, les Franches-Montagnes comptent très peu de causes d'indigence économico-sociales. L'horlogerie constitue une source de prospérité là comme ailleurs. Mais à part l'industrie de la montre, les Franches-Montagnes offrent peu de possibilités. Elles n'ont d'autres ressources que l'élevage du cheval et du bétail bovin et l'exploitation du bois qui, déjà, n'ont plus le rendement qu'ils ont connu pendant la guerre. Les hivers y sont rigoureux, les communications insuffisantes. Quand l'horlogerie fléchit, les Franches-Montagnes connaissent des temps difficiles et se dépeuplent.

Le plateau de Diesse ne possède plus d'industrie. Les gens qui, chaque jour, vont travailler en ville sont astreints à une vie très pénible. Les jeunes, peu à peu, s'en vont et la région s'appauvrit.

Dans le Val Terbi, l'industrie de la soie jouait autrefois un rôle important. Après la guerre de 1914, cette industrie a disparu. Les habitants se sont vus contraints de se déplacer pour gagner leur vie. Plusieurs, à côté de leur travail, s'efforcent encore de cultiver un lopin de terre. Ils vivent péniblement, au prix d'une dépense d'énergie trop grande qui les use et souvent ils sont frappés par la maladie. Récemment, il est vrai, une nouvelle industrie s'est installée dans la région.

Les villages de Lajoux, des Genevez, d'Undervelier, tout à fait décentrés, ont connu la même évolution difficile. Les petits ateliers ont disparu. Ces villages, qui comptent de grandes familles, sont sans ressources à part la terre. Or, les conditions climatiques sont rudes. Là aussi, il s'est produit un exode des habitants vers les localités industrielles. Depuis la reprise des affaires, la situation s'est un peu améliorée. L'un de ces villages a vu le nombre des assistés diminuer de 50 %. A Lajoux, une usine jurassienne a rouvert sa succursale où l'on fabrique actuellement des réveille-matin.

La situation économique de ces régions peu favorisées par le sort, l'appauvrissement graduel qu'elles ont subi ne s'expriment pas nécessairement à travers les causes économico-sociales ; mais ces facteurs ont leur répercussion sur toutes les rubriques de la statistique.

Dans l'agriculture proprement dite, la situation apparaît un peu différente. Parmi les paysans — ne pas confondre avec les manœuvres agricoles — il y a peu d'indigents. On nous a cité quelques villages dans le Petit Val notamment, qui n'ont personne sur leur état des assistés. L'agriculture en général nourrit moins bien son homme que l'industrie, mais elle le nourrit... à condition toutefois de ne pas demander à la terre plus qu'elle ne peut donner. Car le sol de notre pays est pauvre et ne peut faire vivre qu'un nombre très limité de personnes. Et ceci vaut pour le paysan bernois comme pour le paysan jurassien. Pour l'avoir oublié, plusieurs familles d'agriculteurs des montagnes en ont fait l'expérience à leurs dépens. Refusant, pour des motifs religieux, d'envoyer leurs enfants travailler dans les usines, elles sont tombées dans un dénuement tel que, pendant quelque temps, il a fallu les assister.

Il ne faudrait pas croire non plus, selon une opinion couramment répandue, que les paysans suisses allemands arrivent toujours à faire fructifier les terres que les Jurassiens abandonnent. Nous citerons comme exemple le cas de ces deux fermes entourées d'un domaine aride et rocailleux que les gens du pays, en effet, avaient renoncé à exploiter. Plusieurs familles de paysans suisses allemands vinrent s'y installer tout à tour. Les unes après les autres, elles tombèrent à l'assistance. Les autorités communales de l'endroit ont fini par calculer que l'achat et la démolition de ces deux fermes leur auraient coûté moins cher que les secours qu'elles ont dû verser à leurs différents occupants.

## 5. Les mesures particulières au Jura

Ainsi que la statistique nous l'a démontré, l'assistance publique secourt aujourd'hui nombre de gens, victimes de l'évolution des conditions sociales et qui ne devraient pas être à sa charge.

L'assistance heurte les sentiments de ceux qui tombent dans l'indigence sans qu'il soit de leur faute. Et cette catégorie constitue aujourd'hui la majorité. L'assistance diminue l'homme. Elle en fait un citoyen de second ordre. Elle paraît profondément injuste à tous ceux qui ont toujours accompli consciencieusement leur devoir et qui considèrent comme naturel que leur existence soit assurée.

Aussi de nos jours, la notion de droit l'emporte-t-elle de plus en plus sur la notion d'assistance et la notion d'assurance sur celle de secours.

Si l'on veut rendre à l'homme sa dignité humaine, si l'on veut réaliser plus de justice sociale, il s'agit tout d'abord d'éliminer de l'assistance publique tous les cas qui ne doivent pas en dépendre et qui grèvent le plus lourdement son budget, c'est-à-dire : les *infirmités de l'âge, la maladie, les causes économico-sociales*.

Et les remèdes, c'est dans le cadre des réformes sociales qui s'esquisse qu'il faut les chercher. L'acceptation à une imposante majorité de l'assurance-vieillesse nous ouvre la voie. Il ne fait pas de doute que les assurances sociales ne sont aujourd'hui qu'en devenir, à l'aube de leur existence.

L'assurance-vieillesse demande à être développée, améliorée encore. Quant à l'assurance-maladie, les chiffres prouvent qu'elle est aussi urgente que l'assurance-vieillesse ou l'assurance-accident. A voir le nombre de personnes émanant des milieux les plus divers qui sont tombés dans la gêne pour cause de maladie, il ne fait pas de doute que l'on se trouve, ici aussi, en présence d'une évolution de la vie.

Les conséquences de l'assurance-maladie, il est possible déjà de les apprécier. Il n'est que de juger des effets qu'elle a là où elle est répandue parmi les petits salariés. Ainsi, à Saint-Ursanne, où, dans les usines, presque tous les ouvriers sont assurés, en 1946, nous n'avons pas trouvé un seul cas d'assistance pour maladie et les dépenses de cette commune pour cette cause sont insignifiantes. Cette situation, comparée à celle d'autres localités aussi importantes et aussi prospères est, nous le soulignons, tout à fait exceptionnelle.

En attendant que l'assurance-maladie devienne obligatoire, il convient de la développer le plus possible chez nous. On sait que les communes ont la faculté de l'introduire sur leur territoire. Souvent elles auraient intérêt à le faire. La part de primes qu'elles payeraient pour les ouvriers dont le salaire n'atteint pas un certain niveau, serait souvent moins élevée que les sommes qu'elles doivent consentir pour la maladie.

Pour l'assurance-maladie, la Confédération accorde un supplément de subside aux régions désavantagées, tel le Valais par exemple. L'ADIJ a demandé déjà que le Jura qui est montagneux et décentralisé, soit mis au bénéfice de la même faveur. Cette requête est on ne peut plus fondée. La situation du Jura la justifie pleinement. Les primes que devraient payer les petits agriculteurs qui disposent de peu de numéraire sont trop élevées. Et c'est là un sérieux obstacle au développement de l'assurance-maladie chez nous.

Si les assurances sociales comportent certaines difficultés d'application, certains désavantages, voire certains dangers, ceux-ci sont négligeables comparés à l'immense progrès qu'elles permettent de réaliser. Le citoyen qui se sera penché sur la statistique, qui aura mesuré la gravité du mal ne pourra plus, pour une objection de détail, refuser son adhésion à un remède qui, partout où il a été appliqué, s'est révélé si efficace.

Certes, il restera à la charge de l'assistance ceux qui toujours auront besoin de secours, les *malades mentaux*, les *déficients physiques et moraux*, les *infirmes*, les *invalides*.

Mais, dans ce domaine aussi, de nouvelles conceptions l'emportent peu à peu. Ici aussi, il s'agit plus désormais de soigner, d'aider, de secourir que d'assister. Déjà, par une meilleure prophylaxie des maladies mentales, par des mesures préventives, par des cours de réadaptation pour infirmes, il a été possible d'atteindre des résultats inattendus.

Lutter contre le paupérisme, ce sera aussi, dans un autre domaine, préparer mieux la femme à son rôle de mère de famille. Ce sera supprimer les taudis et continuer à combattre l'alcoo-

lisme, cet opium du pauvre, en élevant toujours davantage le niveau de la classe inférieure, en assurant à tous les travailleurs un peu plus que le minimum vital de façon qu'ils puissent jouir de distractions plus saines et plus variées.

## 6. Les remèdes généraux

Les remèdes que nous venons de passer en revue sont valables pour le Jura, pour le pays tout entier.

Pour lutter contre les causes économico-sociales, il est aussi deux remèdes universels : l'assurance-chômage et la création d'occasions de travail. Mais en marge de ces mesures, qui sont des moyens extrêmes, il est d'autres remèdes particuliers au Jura et qui découlent de son économie même.

On a constaté qu'une région économiquement bien équilibrée résiste mieux aux soubresauts de la production. Citons, comme exemple Saint-Ursanne qui compte, bon an, mal an, un minimum d'assistés. Bassecourt jouit également d'un niveau plus élevé que d'autres localités. Ce village qui, tout en possédant de l'agriculture, est le plus industriel de la vallée de Delémont, constitue une source de prospérité pour la région. La Neuveville, enfin est, du point de vue économique, bien partagée aussi. L'horlogerie y domine. Mais la répartition entre les autres industries est bonne. Et, de plus, son vignoble, son école de commerce, ses pensionnats lui assurent un revenu appréciable. Aussi n'est-ce pas un hasard si le petit district de La Neuveville est parmi ceux qui ont le moins de dépenses d'assistance par tête de population et par contribuable.

Si donc nous voulons lutter contre les crises fréquentes qui affectent l'industrie horlogère et paralysent des régions entières, il s'agit de doter le Jura d'industries stables.

Mais ce serait une erreur profonde de croire que n'importe quelle industrie est la bienvenue dans le Jura. Une industrie qui ne peut assurer des salaires suffisants est nuisible. Elle s'exerce au détriment de la collectivité. L'ouvrier qui ne gagne pas assez sera assisté pour gain insuffisant, il le sera pour maladie, il le sera encore dans sa vieillesse. S'il meurt à la tâche (les métiers les moins rétribués ne sont ni les moins pénibles ni les moins dangereux) sa veuve et ses enfants encore devront être assistés. Une industrie qui ne paie pas prolétarise ceux qu'elle occupe, appauvrit la communauté, empêche les industries lucratives de s'installer dans la région (soit parce qu'elle occupe la place, soit parce qu'elle pratique une politique d'opposition). C'est la cause de paupérisme numéro I.

Et ce qui nous a le plus frappé au cours de notre enquête, ce qui fut pour nous une révélation, ce fut de constater que telles industries que l'on s'accordait à considérer comme des éléments de prospérité ne le sont en réalité pas.

Dans le Jura, une industrie qui utilise des manœuvres n'est bienfaisante que si elle réalise des bénéfices qui lui permettent de rétribuer son personnel comme des ouvriers qualifiés.

Si l'on veut assurer un standing de vie élevé au Jura ce sont

des industries qui, comme l'horlogerie, recourent à une main-d'œuvre professionnelle, qu'il faut s'efforcer d'attirer. André Siegfried dans son livre sur *La Suisse, démocratie-témoin*, comparant notre pays aux Etats-Unis, pays de la production en masse et de la standardisation, écrit : « La vraie supériorité de la Suisse n'est pas dans le nombre, mais dans la qualité, la précision, la savante technique. » Combien cela est-il plus vrai encore pour le Jura.

Le problème que pose les campagnes est difficile à résoudre. De tout temps le Jura a été un pays mi-agricole, mi-artisanal. Pour lui donner l'aisance, le salaire d'appoint est nécessaire au paysan jurassien que sa terre d'ailleurs n'occupe qu'une partie de l'année. Pour remplacer le travail à domicile et les petits ateliers qui faisaient autrefois la prospérité de nos campagnes, il faudra s'efforcer de réintroduire, dans les régions isolées, de ces petites industries qui, si elles n'exigent pas d'ouvriers qualifiés, n'en demandent pas moins une main-d'œuvre adroite et instruite et auxquelles nos agriculteurs pourraient s'adonner durant l'hiver. A cet égard, la tentative d'introduire la fabrication de meubles rustiques qui se poursuit sur la Montagne de Diesse mérite de retenir notre attention.

D'autre part, il est indispensable de résoudre la question des transports. Car si le père, le fils s'occupent du domaine agricole, les autres enfants se voient obligés d'aller travailler dans les centres. Sous l'empire de la nécessité, certaines grandes usines ont organisé des services d'autocars. Chaque jour, elles font chercher dans les campagnes environnantes, les ouvriers et les ouvrières dont elles ont besoin et les ramènent le soir. Si l'on veut maintenir les fils et les filles de paysans au village, il faut que ce système de transport devienne officiel et s'étende à toutes les régions décentrées. Les ouvriers des campagnes — comme la population indigène tout entière — devraient bénéficier de tarifs extrêmement réduits. Le campagnard devrait pouvoir prendre l'autobus, comme le citadin prend le tramway ou le trolleybus. Dans ces circonstances, il serait souhaitable que la Confédération livrât la benzine au prix de revient. On pourrait prévoir aussi des réfectoires où les ouvriers se procureraient à midi, une nourriture saine et substantielle. D'autre part, il serait indiqué de libérer la main-d'œuvre agricole quand les travaux de la terre l'exigent, ainsi que nous l'avons vu faire dans une grande usine du Seeland.

Les communications posent d'ailleurs un problème général.

Aujourd'hui, avec les moyens de locomotion modernes qui mettent Paris à une heure de Berne et New-York à une nuit de Paris, il n'y a plus de régions décentrées, il n'y a que des régions mal reliées aux centres.

Plus encore que le climat et les conditions de vie difficiles, l'isolement exerce son influence sur le dépeuplement d'une région. Et, dans les contrées à faible densité de population, il suffit parfois qu'un ou deux éléments de production s'en aillent pour que l'équilibre économique soit définitivement compromis. Or, au cours des années, combien de petites et moyennes entreprises

n'ont-elles pas déserté le Jura ! Nous en pourrions citer maints exemples.

Sans bonnes communications, une région est réduite à la pauvreté, à l'inertie, à la mort économique. La civilisation de demain ne peut se concentrer uniquement dans les villes et laisser s'appauvrir et mourir les campagnes. Aussi difficile que nous apparaisse ce problème, tôt ou tard, il faudra le résoudre.

On sait les efforts qu'a fait l'ADIJ, au cours des années, pour améliorer les communications et défendre les intérêts économiques du Jura. Toutes les mesures qui entrent en considération pour lutter contre les causes économico-sociales de l'indigence sont des mesures de longue haleine qui ne porteront leurs fruits qu'avec le temps. Mais devant l'ampleur, la complexité et la multiplicité des problèmes à résoudre, il semble indispensable de créer, le plus rapidement possible, cette *Chambre du commerce et de l'industrie* qui figure au nombre des revendications jurassiennes, c'est-à-dire un *office permanent* chargé d'étudier toutes les questions qui se rapportent à l'économie du Jura et qui élabore peu à peu la politique économique qui convient à notre pays.

Le Jura a une vie économique qui lui est propre et il a besoin de solutions qui répondent exactement à ses besoins. Si l'on veut lutter contre le paupérisme, il est nécessaire de tenir compte de ce facteur.

Le canton de Berne est plus spécifiquement agricole et hôtelier. Et les mesures générales prises dans le cadre du canton ne sauraient toujours tenir compte des nécessités du Jura qui est industriel avant tout et dont l'agriculture même présente des caractères différents de celle du Plateau ou de l'Oberland.

Pour lutter contre l'appauvrissement et le dépeuplement de certaines régions, pour ranimer nos vallées, il est en outre nécessaire de prendre certaines mesures que seul un organisme qui se voue complètement à l'étude de ces problèmes est à même de proposer en connaissance de cause. Comment retenir au pays les forces économiques qui risquent de s'en aller, comment assurer la relève des industries anciennes, comment favoriser l'introduction d'industries nouvelles et lesquelles choisir ? Ce sont parmi d'autres, les questions qui se posent.

Si le paupérisme dépend de la prospérité générale, cette prospérité elle-même, par leur esprit d'initiative, par leur intelligence, par leur travail, ce sont les hommes qui la créent.

Lutter contre le paupérisme en équipant solidement le Jura du point de vue social, économique, industriel, tel doit être le but de tous ceux auxquels le sort de notre petit pays tient au cœur de tous les Jurassiens. Car tous nous voulons un Jura sain et prospère.

J. FELL-DORIOT  
LICENCIÉE EN DROIT

ORGANES DE L'ADIJ

Présid.: F. REUSSER, Moutier, tél. 9 40 07. Secrétaire: R. STEINER, Delémont, tél. 2 15 83  
Caissier: H. FARRON, Delémont, tél. 2 14 37

*Compte de chèques postaux de l'ADIJ: Delémont, IVa 2086*

Administr. du bulletin: R. STEINER. Resp. de la rédaction: MM. REUSSER et STEINER  
Publicité: Par l'administration du Bulletin — *Editeur: Impr. du Démocrate S. A., Delémont*

Abonnement annuel: Fr. 6.— Prix du numéro: Fr. 1.—

*Les reproductions de textes ne sont autorisées qu'avec indication de la source*